



## Régime "Invité" Tir d'initiation / découverte

Les licenciés ont la possibilité d'inviter des tiers non licenciés aux conditions suivantes :

L'invitant doit être au moins inscrit depuis un an avec son assiduité à jour.

L'invitant devra avoir suivi la formation sécurité du club ou, par défaut, la séance se fera sous la supervision du permanent.

L'invité n'a droit qu'à deux séances par saison.

Une participation de 15 € sera demandée à régler au club le jour de la séance.  
La fourniture des armes et des munitions est à la charge de l'invitant.

Dans le cas où l'invité n'est pas accompagné, (Tire d'initiation) une participation supplémentaire sera demandée pour les munitions fournies par le club ou un membre du club.  
15 € pour les 9 mm et 7 € pour les 22 Lr

Sous réserve de l'obtention du badge l'invité aura la possibilité d'utiliser une arme de catégorie B, C, et en dessous.

La demande sera faite au moins une semaine à l'avance:

Soit au permanent qui la notera sur le cahier,  
Soit sur la hot line du club, (07 49 12 98 26)  
Soit par mail sur la boîte [ctv33@free.fr](mailto:ctv33@free.fr)  
Soit sur la boîte du secrétaire général [robert.tisserand@orange.fr](mailto:robert.tisserand@orange.fr)

En donnant les renseignements suivants :

- Nom de l'adhérent invitant – adresse mail
  
- Nom prénom de l'invité
- Date de naissance
- Adresse
- Date souhaitée de la séance.
  
- Type d'arme qui sera utilisée.

### ***L'arme devra bien sûr être détenue légalement***

Aux fins de contrôles, l'autorisation de détention pour les catégorie B devra être présentée.

### ***Les demandes incomplètes ne seront pas prise en compte***

Après contrôle sur ITAC un badge sera fourni à l'invité, celui-ci n'est valable qu'une fois et que le jour mentionné sur le badge.

La présentation du badge au permanent est obligatoire en cas d'absence, la séance invitée est annulée et l'invité perdra une séance dans son capital.

Robert Tisserand est désigné par le Président pour gérer les sessions invité.

